

Eléments rapides de correction TG n°9

L'évolution des instances d'intégration remet-elle en cause l'intégration sociale ?

Document 1

Avec la crise, le taux de pauvreté s'accroît en France entre 2009 et 2010 (13,5->14,1%). Les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté 32,2% contre 6,5% pour les couples sans enfants, soit 5 fois plus ! Il semble donc que les évolutions de la famille fragilisent cette dernière face à la pauvreté et notamment le fait d'avoir des enfants ou d'être séparé. Pour les familles monoparentales, compte tenu de la difficulté pour une femme seule d'assumer emploi à temps plein et éducation des enfants, seul l'Etat-providence peut les protéger de la pauvreté et donc d'un risque accru de désaffiliation ou d'intégration difficile (redistribution via l'API : allocation parents isolés qui réduit par 2 le taux de pauvreté des familles monoparentales).

Document 2

Avec la crise, le chômage a atteint un très haut niveau en Espagne (25% de la PA, plus du double pour les jeunes actifs) et le niveau de vie baisse. L'Etat-providence espagnole ne suffit pas à couvrir les chômeurs suffisamment du risque de pauvreté, c'est donc l'instance de la famille qui prend le relais en offrant un toit et la solidarité familiale. « *C'est devenu difficile de vivre à Madrid aujourd'hui. Il n'y a pas si longtemps, avec un salaire moyen, on pouvait s'acheter une maison. Aujourd'hui, avec le même salaire, on reste chez ses parents ou l'on est en colocation avec quatre personnes* »,

Document 3 :

La sécurité sociale française a joué à plein son rôle d'amortisseur de la crise en garantissant des revenus de transfert aux chômeurs par exemple. Lorsque l'emploi fait défaut, l'Etat-providence joue comme un filet de sécurité pour garantir l'autonomie des individus vis-à-vis de leur famille par exemple. Cependant avec le vieillissement de la population et les difficultés financières des EP, cette fonction protectrice semble remise en cause avec des systèmes de protection sociale qui semblent converger de plus en plus vers un Etat résiduel.

Document 5 :

L'emploi, lorsqu'il est atypique (temps partiel, CDD ou intérim avec aller-retour fréquents au chômage) ne protège plus autant de la pauvreté (et donc du risque de désaffiliation). Ainsi, le travail à temps partiel est la situation de 42,2% des femmes travailleurs pauvres en France en 2006 alors que 24,1% des femmes actives travaillent à temps partiel, le temps partiel sur-expose donc à la pauvreté.

Document 6 :

Le diplôme du père est fortement corrélé à la fréquence du redoublement. Par exemple, 54% des enfants de pères sans diplôme avait redoublé au moins une fois à l'entrée en 3^{ème}, contre seulement 13% des enfants de pères à bac +2 ou plus. Or, le diplôme est un passeport décisif pour l'emploi aujourd'hui, on a donc la séquence suivante : famille -> diplôme -> emploi -> intégration

Document 7 :

Plus le diplôme est élevé moins le chômage est fort (corrélation négative). Cependant à niveau de diplôme donné, les habitants des ZUS sont en moyenne 2 fois plus au chômage que les habitants hors ZUS. Par exemple, les diplômés du supérieur ont un taux de chômage de 5% hors ZUS et de 10,5% en ZUS. On peut faire l'hypothèse d'un moindre capital social permettant de trouver un emploi pour les habitants des ZUS et de discriminations racistes pour expliquer cet écart.

Document 8 :

En France entre 1982 et 2010, le taux d'emplois précaire, pour l'ensemble des actifs, a plus que doublé, passant de 5,3% à 11,7% de l'emploi total. Cette hausse a été encore plus forte pour les actifs âgés de 15 à 24 ans, creusant l'écart. Ainsi, en 2010, 48,7% des jeunes actifs avaient un emploi précaire (CDD, intérim...), soit près de 5 fois plus que l'ensemble de la population active ! Pour les jeunes générations, l'emploi, notamment en début de vie active, joue donc de moins en moins son rôle intégrateur, gênant l'accès au logement, à la vie de couple, à l'autonomie financière, à l'estime de soi...